

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, SOUCHON, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BARDIN, BERNARD, CAILLAUX, ERSTER, PEYTOUD, PORCHERON, RICHARD, SEYVE et VALENCIER

Absents excusés : MMES DUPUIS et MAGNAN, M. RONZON

Absent ayant donné procuration :

Mme PEYTOUD a été désignée secrétaire de séance.

Après quelques demandes de modification : approbation du procès-verbal du conseil du 29 janvier 2020.

Conformément aux règles du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme SOUCHON pour présider les délibérations en lien avec les comptes administratifs.

Ordre du jour :

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil que l'année 2019 a été satisfaisante avec plus de recettes que prévu et les dépenses ont réussi à être contenues. Le bilan de la seule année 2019 est un excédent de 287 445 € en investissement et 345 252 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que différents points ont déjà été abordés lors du précédent conseil municipal avec le débat d'orientation budgétaire. Il procède à la projection du détail des chapitres. Les élus ont été destinataires du compte administratif (CA) et peuvent poser toutes les questions qu'ils désirent pour avoir plus d'éclaircissement.

Monsieur le Maire conclut que, comme prévu, la section d'investissement est en léger excédent et la section de fonctionnement a retrouvé un bel excédent laissant l'opportunité d'autofinancer de futurs projets. L'excédent est comparable à ce qui existait en 2014 malgré les importants investissements et même si la structure du budget a évolué.

À noter qu'il existe des restes à réaliser qui s'élèvent à 191 300 € en dépenses et 68 000 € en recettes pour financer les projets suivants :

- Etude du programmiste pole scolaire et centre village pour 24 000 €
- Bus du point jeune pour 2 000 €
- Remboursement des frais du PLU engagés par VCA pour 1 800 €
- Travaux de la Maison Clavel pour 139 000 €
- Remplacement de petit équipement de cuisine pour 2 000 €
- Restes (acquisitions de terrain...) pour 17 000 €
- Etude de sol à l'église de Chaumont pour 5 500 €
- RECETTE de 68 000 € de subvention pour le réseau chaleur

SORTIE DU MAIRE POUR LE VOTE

Vote à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil que le compte de gestion représente les comptes validés par le trésorier. Il existe un petit écart entre le compte de gestion et le compte administratif issu d'une erreur de reprises des résultats non budgétaires. Sur un budget de 1.8 millions d'euros, l'erreur s'élève à 214 €. Elle sera corrigée sur le budget primitif 2020.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement 2019	340 388.83 €
Résultat antérieur à reporter	4 607.20 €
Transfert d'intégration non budgétaire	128.27 €
Résultat à affecter	345 124.30 €
Solde d'exécution d'investissement 2019 excédent	37 884.03 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	123 300.00 €
Besoin de financement	85 415.97 €
AFFECTATION	345 124.30 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	85 415.97 €
Report en investissement R001	37 884.03 €
Report en fonctionnement R002	259 708.33 €

Vote à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année à venir. Les estimations font apparaître des recettes suffisantes. Il rappelle que la taxe d'habitation est vouée à disparaître et fait déjà l'objet d'une forte attention des services financiers mais la question de l'augmentation devra probablement être tranchée dans quelques années.

Pour donner suite à la remarque de certains habitants, Monsieur le Maire rappelle que même si le taux n'a pas augmenté depuis 20 ans, les bases, elles, augmentent, soit par revalorisation des services de l'état (à la suite de travaux principalement) soit mécaniquement par un système proche de l'inflation.

Monsieur le Maire conserve l'espoir de voir les impôts ne pas augmenter pour l'avenir.

M. BERNARD revient sur une remarque faite lors du débat d'orientation budgétaire concernant les dotations et les préconisations des services des impôts.

Monsieur le Maire lui explique qu'il faut faire effectivement attention à nos taux d'imposition pour qu'ils restent dans une moyenne par rapport à nos capacités et notre strate. Si la commune descend en dessous d'un certain seuil, elle risque de perdre tout ou partie de ses

dotations. C'est un étrange paradoxe puisque tout incite à bien gérer les finances mais ces mécanismes obligent, à un moment ou un autre, à augmenter les impôts.

Pour M. VALENCIER et M. PORCHERON c'est effectivement forcer la commune M. BERNARD effectue un parallèle avec les tarifs de l'eau où les gens font de plus en plus d'économies mais, en conséquence et pour équilibrer le budget, les tarifs ne cessent d'augmenter.

Monsieur le Maire, en tant que candidat, explique qu'il mettra tout en œuvre, s'il est élu, pour ne pas augmenter les impôts tout en veillant à conserver un montant de dotation correct.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un budget de transition considérant l'année électorale. Toutefois, ce budget est plus énergique que prévu.

Pour les estimations, les bons résultats de 2019 ont été pris en compte avec, malgré tout, une importante dose de prudence.

L'investissement est important car l'exécutif souhaitait bénéficier des subventions du plan école qui disparaissent en 2021. Le bâtiment de l'école est vieillissant et aurait bien besoin de travaux. Le taux de subvention du département s'élève à un taux de 60%, ce qui est très intéressant, potentiellement complété par 20% de subvention de la part de l'état (uniquement sur les points d'isolation).

Monsieur le Maire revient sur l'idée initiale qui était de ne refaire qu'une classe et un bureau mais sans subvention. Finalement, cette subvention permettrait de retravailler sur tous les couloirs, les WC, 2 salles (bureau du directeur et salle des professeurs) et 4 classes. Monsieur le Maire estime que c'est une belle opportunité qu'il ne faudrait pas manquer.

Monsieur le Maire explique que le budget doit être voté à l'équilibre mais que les dépenses sont surestimées et les recettes sous estimées pour éviter les mauvaises surprises et compter dégager une marge à la fin de l'année. Il rappelle que ce n'est pas parce qu'un montant est indiqué qu'il faut obligatoirement le dépenser. C'est un plafond de dépense basé sur une estimation des besoins.

Monsieur le Maire présente les principales dépenses en investissement :

4e tranche de rénovation pour éclairage public	22 000,00 €
Participation au stade synthétique de Septème	25 000,00 €
Passerelle himalayenne	20 000,00 €
Parking au cimetière de Chaumont	54 000,00 €
Eclairage des cours de tennis	6 000,00 €
Reprise partielle des sols de la Mairie	20 000,00 €
Tranche 1 de la rénovation de l'école	116 000,00 €
Ventilateurs à l'école maternelle	4 000,00 €
Alarmes des bâtiments	5 000,00 €
Barrière devant les fenêtres du restaurant scolaire	4 000,00 €
Armoire ignifugée	4 000,00 €
Groupe électrogène pour la cuisine	5 000,00 €
Amélioration/changement illumination de Noël	2 000,00 €
Nouveaux PC	5 000,00 €
Mobilier secrétariat	4 000,00 €

Monsieur le Maire revient sur la passerelle himalayenne. Il y a eu beaucoup de discussion autour du cahier des charges et finalement les parties se sont accordées sur un projet estimé à 130 000 €. Le département s'engageait déjà à subventionner le projet ainsi que l'agence de l'eau mais le reste à charge restait à négocier entre plusieurs parties. Finalement, l'intercommunalité (VCA), le syndicat de l'eau (SIRRA) ont demandé à la Mairie une participation à raison d'un tiers chacun.

Pour M. PORCHERON c'est un moindre mal que de devoir tout payer ce qu'approuve Monsieur le Maire.

M. PORCHERON demande qui est en charge des alarmes sur la commune, Monsieur le Maire lui répond que, à part le pôle de santé, c'est la société GES Sécurité qui en a la charge.

M. PORCHERON demande s'il y a un abonnement de télésurveillance, Monsieur le Maire répond que c'est en cours de discussion et qu'une télésurveillance sera sûrement à faire vu que beaucoup d'appels sont transmis aux élus sans qu'il y ait besoin.

M. PORCHERON s'étonne de l'investissement dans les luminaires de Noël. Il pensait que c'était à la charge du SEDI 38. Monsieur le Maire précise que l'entreprise a la charge de l'entretien général de l'éclairage public et la pose et dépose des luminaires de Noël. Pas l'acquisition.

ARRIVEE MME DUPUIS

Concernant la 4^e tranche de rénovation pour l'éclairage public, Monsieur le Maire explique que c'est la dernière prévue et tout aura été modernisé. La question se posera de couper l'éclairage public la nuit ou non.

Après cette tranche, tous les luminaires seront équipés de LED.

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement par chapitre.

Mme MOULA revient sur la question des dépenses pour la bibliothèque et aimerait que le montant soit fixé à 4000 € pour 2020. Elle explique que le département insiste sur l'obligation de dépenser 2€ par habitant pour obtenir une subvention. En 2019, seuls 3500€ avaient été inscrits car la commune allait investir dans un ordinateur pour le réseau. Mme SEYVE évoque aussi le logiciel, Mme MOULA acquiesce mais rappelle que ces équipements ont été partiellement subventionnés par le département. Mais pour l'achat de livre, M. CURTAUD a insisté sur le besoin de prévoir une dépense d'au moins 2€ par habitants.

Vote à l'unanimité

M. BERTHELET résume le fait que les caisses de la commune ne seront pas vides pour la future équipe.

Monsieur le Maire abonde en rappelant qu'il y a eu malgré tout beaucoup de réalisations. La commune a vécu des moments difficiles mais elle a réussi à retrouver une marge similaire à celle de 2014.

M. MANTEL demande quel est l'état des emprunts par rapport à 2014.

Monsieur le Maire répond qu'un emprunt de 1.5 millions d'euro a été contracté en 2014, avec un taux élevé. L'équipe municipale a emprunté entre 2014 et 2020 environ 1.2 millions d'euros, à de meilleurs taux. Il est projeté de renégocier l'emprunt de 2014 mais la démarche s'annonce complexe et pas forcément avantageuse.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

M. PORCHERON s'étonne que ce ne soit pas comme les particuliers, ce que regrette aussi Monsieur le Maire.

M. PORCHERON demande l'état de l'endettement par rapport aux communes de même strate. Monsieur le Maire lui répond que l'endettement d'Eyzin-Pinet est proche de celui des communes de même taille. L'exécutif estime que la commune sera à nouveau en mesure d'emprunter d'ici deux années.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que l'autofinancement est important, notamment pour les écoles, ce qui démontre la capacité de la commune à capitaliser si besoin.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire explique que le budget du réseau chaleur a été complexe et que l'année 2019 n'est pas pertinente. Des dépenses ont été réalisées alors qu'il n'y avait pas encore de trésorerie pour ce budget. C'est donc la commune qui a suppléé pendant presque 1 an. Monsieur le Maire estime qu'encore 2 ou 3 ans seront nécessaires pour stabiliser ce budget.

M. PORCHERON demande si cette nouvelle installation permet de faire des économies. Monsieur le Maire avoue qu'il est impossible de se prononcer pour l'instant. Le budget étant trop instable. Mais il est à noter que la nouvelle installation est sécurisée et utilise des combustibles renouvelables.

SORTIE DU MAIRE POUR LE VOTE

Vote à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET RESEAU CHALEUR

Comme pour le budget principal, le compte de gestion est le résumé des comptes tenus par la trésorerie. Il n'y a aucune différence à signaler par rapport au compte administratif.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2019 du budget réseau chaleur de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement 2019	7 725.61 €
Résultat antérieur à reporter	0.00 €
Transfert d'intégration non budgétaire	0.00 €
Résultat à affecter	7 725.61 €
Solde d'exécution d'investissement 2019 excédent	0.00 €
Besoin de financement solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	7 725.61 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en investissement R001	0.00 €
Report en fonctionnement R002	7 725.61 €

Vote à l'unanimité

TARIFS 2020 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire explique que le bureau d'étude était parti sur une estimation d'entretien très faible qui ne reposait que sur le personnel communal. Mais nos besoins ont évolué et l'année écoulée montre que nos agents n'ont ni le temps ni les capacités à gérer une installation si complexe. Cette absence de spécialiste a également conduit à une dépense de gaz non maîtrisée lors du démarrage de chauffe de la piscine.

Aussi, un contrat d'entretien a été signé avec ENGIE COFELY pour un montant de 10 000 €. En conséquence, les tarifs doivent être ré ajustés.

Poste	Unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	71.96 €	75.91 €
		€ / MWh	
Abonnement	R2	98.75 €	104.18 €
		€ / kW	
<i>Dont entretien maintenance</i>	r22	15.10 €	15.89 €
<i>Dont gros renouvellement</i>	r23	3.40 €	3.62 €
<i>Dont investissement</i>	r24	55.10 €	58.15 €

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET RESEAU CHALEUR

Monsieur le Maire explique que malgré le fait que des dépenses d'investissement soient peu probables, il est proposé d'inscrire en investissement 18 800 € et en fonctionnement 72 700 €. C'est un budget toujours en construction. Nous devrions avoir une meilleure visibilité en 2021.

Vote à l'unanimité

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire explique au conseil que certains titres édités entre 2010 et 2016 ne pourront certainement pas être récupérés.

En conséquence, la trésorerie propose d'inscrire en non-valeurs des listes de créances douteuses pour un montant total de 1 793.83 €.

Monsieur le Maire précise que ces non-valeurs ne viennent pas annuler la dette correspondante. La personne reste redevable de la somme et pourra la régler à tout moment.

Mme DUPUIS demande comment seront comptabilisées les sommes si, malgré tout, les personnes paient. M. BERNARD lui répond qu'elles seront comptabilisées dans les produits exceptionnels.

Mme SEYVE remarque que les montants sont inférieurs à ceux constatés il y a quelques années.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'à quelques rares exceptions c'est le périscolaire qui est la source des impayés. C'est un point où les équipes doivent toujours être vigilantes et doivent effectuer souvent des relances.

Pour éviter les impayés, Monsieur le Maire va insister sur la possibilité d'adhérer au service de prélèvement automatique.

Mme SOUCHON fait remarquer que cette possibilité restera au bon vouloir des utilisateurs.

Vote à l'unanimité

SUBVENTION PLAN ECOLE

Comme évoqué à plusieurs reprises, Monsieur le Maire propose de rénover, au moins en partie, les écoles dans l'aile Est et dans l'aile Ouest en 2020 et 2021 pour bénéficier de la subvention « plan école » du département.

Pour bénéficier de cette subvention, il fallait veiller à ne pas dépasser un montant de travaux de 300 000 €.

Un dessinateur en bâtiment a réalisé plusieurs estimations et, après arbitrage, les travaux retenus s'élèvent à 299 672.82 €

Le taux de subvention du plan école est de 60 %

Vote à l'unanimité

SUBVENTION FSIL

Dans le même cadre de travaux que pour la subvention du plan école, Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander une subvention à l'État. Contrairement au plan école, le FSIL subventionne tous les bâtiments mais uniquement ce qui concerne l'amélioration de la sécurité et de la thermie. Une subvention est proposée pour la réalisation de l'isolation des murs extérieurs, par l'intérieur, et le changement des portes. Ces dernières n'étaient pas sécurisées (applique sans bouton moleté) et étaient des passoires thermiques.

M. PORCHERON demande si le plafond sera aussi repris. Monsieur le Maire complète son discours en indiquant, qu'au niveau de l'isolation, il est bien question des murs et des plafonds.

Monsieur le Maire explique que la décision doit intervenir rapidement car la date butoir est fixée au 13 mars.

Les chiffres sont toujours proposés par le même dessinateur en bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas parce qu'une demande de subvention est déposée que des travaux doivent être réalisés.

Vote à l'unanimité

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire rappelle que désormais, les associations doivent donner, chaque année, un RIB.

Concernant une subvention pour la FNACA, cette dernière a bien reçu le courrier et le mail de la commune demandant le RIB mais un appel à la Mairie lui aurait rendu une réponse moins affirmative. En l'absence de RIB fourni, la subvention de 100 € n'a pas été versée.

Il est à préciser que c'est la Mairie qui paie les gerbes des cérémonies.

Mme MOULA précise que la commune donnait 2 fois 69 € vu qu'il existait deux sections : Eyzin et Chaumont mais, qu'avec cette somme, la FNACA payait les gerbes. Vu les difficultés

financières, ils ont demandé à la mairie de les prendre en charge, ce que confirme Mme PEYTOUD.

Monsieur le Maire explique que l'erreur peut être corrigée mais qu'il fallait attendre le vote du nouveau budget.

Concernant la subvention de l'ACCA. Une faute de frappe s'est glissée dans la proposition de subvention 2019. D'habitude, un montant de 260 € est attribué mais un montant de 160 € a été indiqué. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € pour compenser.

Enfin, concernant la subvention de l'Union de la Vallée, l'association va effectuer un déplacement en Belgique et, à ce titre, demande une aide.

Mme DUPUIS explique que c'est la 2^e ou 3^e fois que ce déplacement est effectué.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention est toujours versée à cette occasion puisque cet évènement participe au rayonnement de la commune. Une idée de jumelage a été évoquée mais sans suite.

Mme DUPUIS rajoute qu'une subvention va également être demandée au département pour 1500 €

Monsieur le Maire propose de partir sur le même chiffre de 1 500 €, considérant, qu'en plus du rayonnement, l'union de la vallée accompagne toutes les cérémonies et beaucoup de commémorations.

Mme MOULA rajoute que l'Union de la Vallée anime aussi beaucoup le village avec des concerts.

Monsieur le Maire fait d'ailleurs état d'une certaine jalousie de ses collègues devant la présence de l'Union de la Vallée à toutes les cérémonies.

M. PORCHERON aimerait savoir à combien est budgété la ligne de subvention pour 2020 et se souvient qu'il existe une possibilité de subvention pour ce genre de projet à Vienne Condrieu Agglomération.

Monsieur le Maire lui répond que la ligne est à 11 000 €, pour toute l'année et toutes les associations, mais que la subvention de VCA ne serait que pour les formations.

M. BERNARD rebondit sur les subventions 2019 et demande si le chiffre des réalisés de 6 850 € incluait des subventions exceptionnelles ou non.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y avait une subvention exceptionnelle pour l'Union de la Vallée et l'Union des Commerces et Artisans d'Eyzin-Pinet.

Mme MOULA demande combien de musiciens font le déplacement.

Mme DUPUIS lui répond que le car est presque plein, véhicule de 63 places.

Mme PEYTOUD demande quel est l'état de la trésorerie

Mme DUPUIS est confiante. Chaque année, une marge est dégagée, sauf en 2019 où cette marge a financé des pupitres.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 1 500 €

Vote à l'unanimité (pour l'ensemble des points évoqués)

INFORMATIONS

Urbanisme

M. BERTHELET donne lecture des derniers permis de construire déposés ou validés ces derniers mois.

Enquête publique méthanisation

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enquête publique pour le projet de méthanisation se déroulera du 6 avril au 6 mai. Des permanences sont prévues en Mairie et plus de détails seront fournis par l'affichage légal.

50 ans du club des Dauphins et de la piscine

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la piscine est une construction communale qui a été transférée à l'intercommunalité. Il lui semble normal que la commune participe au cinquantenaire mais il ne sait pas encore sous quelle forme. Il propose d'envoyer un courrier à M. FOREST, gestionnaire des piscines à Vienne Condrieu Agglomération, pour que VCA participe également.

M. VALENCIER donne le programme imaginé : animation un vendredi soir de juin avec d'anciens nageurs, des entraîneurs et de la chorégraphie. A 20h30, un apéritif dinatoire serait proposé après quelques discours.

Monsieur le Maire demande s'il n'était pas prévu une animation sonore mais M. VALENCIER évoque l'indisponibilité avant 20h.

M. BERNARD est surpris car des animations avant 20h se font au niveau de l'intercommunalité. Mme MOULA demande pourquoi le club ne ferait pas une demande de subvention auprès de la commission culturelle de Vienne Condrieu Agglomération, ce que soutient Mme SOUCHON.

Elections municipales

Monsieur le Maire indique qu'il reste encore 2 places vacantes pour la tenue du bureau des votes des élections du 15 mars.

ARRIVEE M. RONZON

Plusieurs noms sont évoqués pour combler ces places disponibles.

Mme SOUCHON demande si des stylos jetables seront mis à disposition, comme évoqué dans les médias.

Monsieur le Maire lui répond que la Mairie n'en a pas fait l'acquisition mais que tout sera mis en œuvre pour protéger les participants.

Monsieur le Maire informe le conseil que les adjoints et les conseillers cessent leur activité le soir du premier tour mais qu'ils seront tout de même invités pour les animations à venir.

Mme PEYTOUD précise que le Maire reste en poste jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Monsieur le Maire approuve et prévient que l'élection du Maire et des adjoints devra avoir lieu le vendredi ou samedi qui suit les élections. Suivi d'une autre réunion pour fixer des points importants.

Mme PEYTOUD rajoute que les délais sont courts puisque la même problématique se posera pour les élections au niveau de l'intercommunalité.
Monsieur le Maire rappelle toutefois que dans certaines communes, deux tours risquent d'être nécessaires pour désigner les représentants.

Dernier conseil municipal

Monsieur le Maire, ému pour ce dernier point, tient à remercier tous les élus qui ont pu travailler avec lui sur ce mandat.

Il évoque les nombreuses réalisations, il estime que les élus ont bien travaillé pour le territoire et les eyzinois.

Monsieur le Maire a une pensée plus particulière pour les adjoints qui ont eu à le supporter et qui ont abattu un immense travail et ont été très présent tout au long des 6 ans.

Mme SOUCHON en profite pour remercier le Maire de s'être présenté en 2014 car il n'y avait pas de volontaires.

Monsieur le Maire ne regrette pas sa décision car ça a été un travail très prenant. Il a beaucoup d'anecdotes en tête mais se souvient, avec plaisir, des remerciements de certains habitants.

M. RONZON note qu'on remarque plus ceux qui râlent alors qu'ils ne constituent pas une majorité.

Monsieur le Maire tenait également à féliciter les conjoints des élus. Les conjoints qui épaulent et qui doivent subir les absences à cause des réunions, qui finissent souvent tard. Il tient à remercier ceux qui attendent à la maison.

Monsieur le Maire tient à remercier tout le personnel, dynamique et plein d'idées. Il apprécie la bonne ambiance de travail et l'ambiance dépend des personnes. Il remarque que la situation est meilleure aujourd'hui et que le personnel a participé à sa décision de repartir.

Monsieur le Maire remercie aussi les services techniques qui restent disponibles même si ce n'est pas toujours facile.

Monsieur MANTEL fait remarquer que la commune a recruté un agent remplaçant. Monsieur le Maire confirme que cette personne remplace un agent malade et qu'un besoin existait pour des travaux de bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARD fait remarquer qu'il y a beaucoup de boue sur le parking du stade de foot. Il propose que la commune installe des brosses entre le terrain et le parking.

M. RONZON fait état du super travail des agents techniques sur l'entretien des fossés puisqu'aucun problème n'est à signaler en cas de pluie.

M. PORCHERON demande quel est le résultat du vote pour le ciné été
Mme SOUCHON lui répond que c'est la date du jeudi 27 août et le film « Docteur Doolittle » qui ont été retenus

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

Mme SEYVE précise qu'Eyzin-Pinet a obtenu les dates et film choisis bien que le tour de sélection n'ait pas été fait « à l'envers ».

M. MANTEL informe le conseil que la journée de l'environnement se déroulera le samedi 28 mars.

Séance levée à 21 h 48